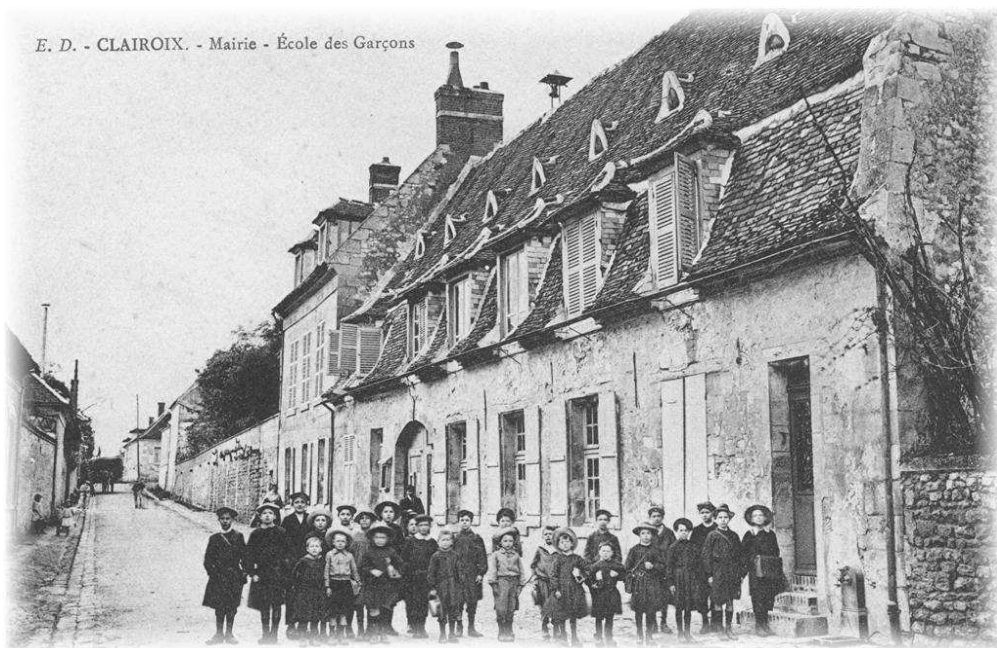


# *L'école communale en 1858*

*~ L'exemple de Clairoix (Oise) ~*



**Rémi DUVERT**

**Association « Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix »**

*Collection « Les notices historiques clairoisiennes »*

n° 01 ~ 2008

## Sommaire

- *Introduction* p. 03
- *L'enseignement primaire dans le département de l'Oise et dans le canton de Compiègne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle* p. 03
- *Clairoix au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle* p. 06
- *L'école communale de Clairoix en 1858* p. 06
- *La fréquentation scolaire* p. 10
- *Les programmes d'enseignement* p. 13
- *La lecture et l'écriture* p. 15
- *Les autres matières enseignées* p. 16
- *L'instituteur Antoine Adolphe Deligny* p. 17
- *Quelques considérations financières* p. 20
- *Éléments bibliographiques* p. 22



« Le retour de l'école » - lithographie d'après Francisque Grenier de Saint-Martin - 1861  
Musée national de l'Éducation (Rouen)

Le petit panier en osier tenu par le chien a sans doute contenu le déjeuner de l'écolière.  
Ce n'est pas à Clairoix, mais cela pourrait l'être...

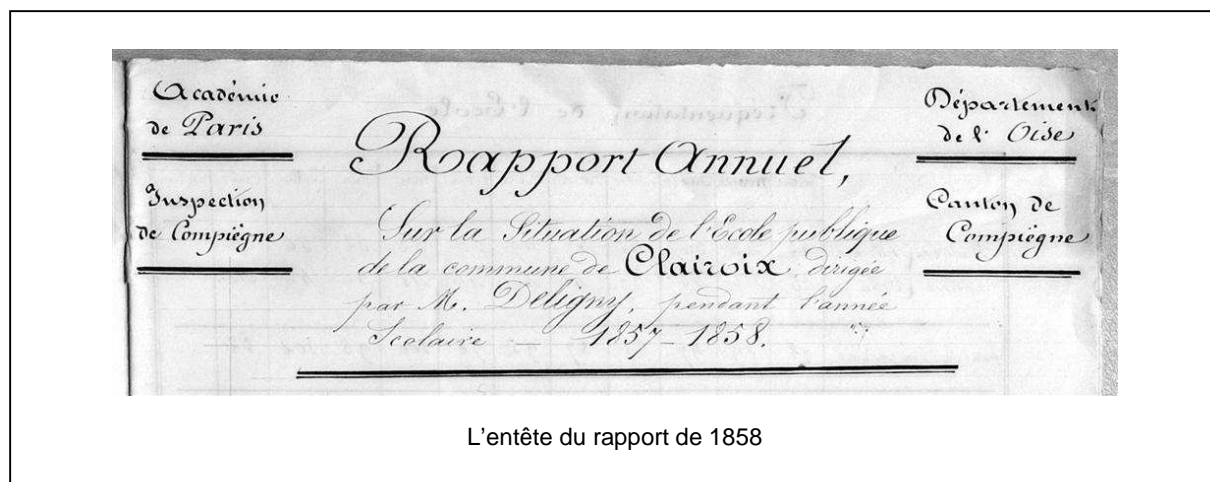
L'illustration de couverture n'est pas une photo de 1858... mais une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle.

## Introduction

À notre époque où l'école et l'enseignement sont souvent sous le feu des projecteurs, il n'est pas inutile de se pencher un petit peu sur le passé, ne serait-ce que pour tempérer une nostalgie qu'on sent parfois poindre...

La présente monographie voudrait donner une petite idée de ce qu'était une école primaire de village au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, entre la Révolution de 1789 et les lois de Jules Ferry (1881). Nous avons choisi l'exemple d'une commune du département de l'Oise, Clairoux, que nous présenterons brièvement. On pourra ainsi juger, sur un exemple local concret, de l'évolution de l'enseignement primaire depuis 150 ans.

Nous nous appuyerons notamment sur un rapport de l'instituteur d'alors, rédigé en 1858 à la demande de l'Inspection académique, et qui nous apporte des renseignements précieux<sup>1</sup>. Dans les pages qui suivent, les citations non spécifiquement référencées sont extraites de ce rapport.



L'entête du rapport de 1858

## L'enseignement primaire dans le département de l'Oise et dans le canton de Compiègne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Avant d'examiner plus précisément la situation de l'école communale de Clairoux en 1858, il nous a paru utile de brosser un tableau synthétique de l'enseignement primaire, à cette époque, dans le département et dans le canton de Compiègne.

D'après un document officiel de 1859<sup>2</sup>, le département possède alors 965 écoles primaires : 541 écoles mixtes (toutes publiques), 204 écoles de garçons (174 écoles publiques et 30 écoles privées), et 220 écoles de filles (134 écoles publiques et 86 écoles privées). Toutes les communes sont pourvues d'au moins une école<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ce document, d'une quinzaine de pages manuscrites, est conservé aux Archives départementales de l'Oise (cote 1T3407).

<sup>2</sup> Rapport de l'Inspecteur d'académie F.Collet, lors de la session de 1859 du Conseil général de l'Oise (séance du 23 août) ; les citations qui suivent en sont extraites.

<sup>3</sup> Ce qui n'était pas le cas partout en France.

« Les écoles publiques ou libres de filles sont incontestablement en voie de progrès. Tout contribue au développement de cette tendance : le besoin mieux compris de jour en jour d'isoler les deux sexes dans l'éducation, la subvention accordée par l'État et le département, les secours offerts par les Conseils municipaux ou la charité privée ».

Le nombre total des élèves est de 51 168 (en hiver ; en été, il y en a environ un tiers de plus) ; 14 134 enfants indigents reçoivent une instruction gratuite ; mais « comme toujours, les élèves gratuits se sont montrés en général les moins assidus dans la fréquentation de l'école ». Quant au nombre des enfants restés sans instruction, il est estimé à 3 351... (cependant, « on sait que les renseignements recueillis à cet égard manquent à un certain degré de la précision désirable »).

Le département compte 743 instituteurs hommes : 713 communaux (612 titulaires et 101 suppléants) et 30 en école privée. Le document précise que 648 sont mariés, 81 sont célibataires, et 14 sont veufs. Il y a 15 instituteurs religieux dont 10 communaux et 5 en école privée. Les institutrices, quant à elles, sont 220 (68 laïques et 152 religieuses) ; parmi les laïques, 51 sont célibataires, 16 sont mariées et une est veuve.

En ce qui concerne Compiègne et ses alentours, nous citerons Louis Graves, qui a mené une étude générale du canton dans les années 1840<sup>4</sup>. Ce canton contient alors 31 écoles primaires, publiques ou privées. « Chaque commune a une école primaire publique. On en compte quatre à Compiègne, et autant d'écoles privées. Il y a dans la même ville deux écoles communales de filles, et six écoles privées. Les communes de Choisy et de Jaux ont aussi des institutrices ; celle de La Croix en a deux, l'une desquelles appartient à la congrégation du Sacré-Cœur ».

Le tableau suivant donne une idée de l'évolution des effectifs scolaires et des nombres d'individus sachant lire et écrire, au niveau du canton.

Communes	Nombre d'écoliers			Individus sachant lire et écrire		
	1806	1838	1846	1806	1831	
				Nombre	Nombre	Proportion <sup>5</sup>
Bienville	34	35	30	30	99	53 %
Choisy-au-bac	80	100	129	155	269	32 %
<b>Clairoix</b>	<b>38</b>	<b>80</b>	<b>75</b>	<b>175</b>	<b>282</b>	<b>43 %</b>
Compiègne	324	1040	1330	1980	7263	83 %
Janville	25	40	30	45	66	29 %
Jaux	25	90	110	270	199	17 %
La Croix-Saint-Ouen	60	145	199	220	400	36 %
Margny-lès-Compiègne	40	70	70	106	245	48 %
Saint-Jean-aux-bois	20	45	59	62	150	38 %
Saint-Sauveur	60	140	100	140	281	38 %
Venette	38	120	130	170	175	21 %
Vieux-moulin	40	45	50	35	119	31 %
<i>Canton entier</i>	784	1950	2312	3388	9548	63 %

<sup>4</sup> Son *Précis statistique* est paru vers 1850 dans l'Annuaire de l'Oise. On trouve actuellement cette étude dans une réédition intitulée *Cantons d'Attichy et de Compiègne* (Paris, Res Universis, 1991).

<sup>5</sup> Par rapport à la population totale. Les proportions indiquées dans l'ouvrage ont été traduites ici en pourcentages, arrondis à l'unité.

Nous ne savons pas trop ce que signifiait concrètement, à cette époque, « savoir lire et écrire » ; mais nous pouvons constater que de ce point de vue, Clairoix se situait au-dessus de la moyenne des communes du canton, si l'on excepte la ville de Compiègne.

On voit aussi qu'entre 1806 et 1846, le nombre d'élèves du canton a triplé. « Le contingent actuel comprend presque les quatre cinquièmes de la population âgée de cinq à quinze ans. Il embrasse dans la ville de Compiègne à peu près la totalité des enfants en état d'être instruits. Toutefois le nombre des garçons envoyés aux écoles surpasse d'un cinquième celui des filles, quoique celles-ci soient plus nombreuses d'un treizième environ ».

« Le canton est celui de tout le département dans lequel l'instruction primaire a reçu la plus forte impulsion depuis l'année 1816. Ce résultat est dû à la sollicitude de l'administration municipale de Compiègne, et pour les communes rurales, à l'agglomération de la population, le nombre des hameaux étant relativement moindre que dans les autres divisions cantonales ».

« La période d'enseignement est comprise entre cinq et treize ou quatorze ans. Les classes sont fermées pendant les quatre mois d'été<sup>6</sup> affectés aux travaux de la moisson et du réensemencement. Le nombre des élèves subit d'ailleurs une forte réduction dans les communes rurales à l'arrivée du printemps ».

Le canton comprend 49 instituteurs, dont 36 à Compiègne. « L'enseignement donné est le même que dans toute la Picardie, il comprend la lecture, l'écriture, le calcul, quelquefois les éléments de l'arpentage et du dessin linéaire, des notions d'orthographe et de grammaire, rarement quelques notions de plainchant ou de musique ».

« Une seule école à Compiègne est tenue d'après les procédés de la méthode mutuelle. Toutes les autres classes du canton suivent la méthode simultanée, et les plus petites pratiquent même l'enseignement individuel ».

N.B. : longtemps, les instituteurs ont pratiqué un enseignement individuel, notamment parce que les élèves n'avaient pas tous la même régularité de fréquentation scolaire, ni les mêmes livres, etc. Cela entraînait une perte de temps, et très probablement une certaine dissipation des enfants. L'« enseignement simultané » (qui perdure encore de nos jours) a ensuite permis d'enseigner à toute la classe (ou à une section). Quant à l'« enseignement mutuel », qui eut son heure de gloire dans les années 1820, il consistait à répartir les élèves en groupes homogènes, sous la responsabilité de « moniteurs », élèves plus âgés, qui étaient initiés et dirigés par le maître.

« Les maisons d'école rurale ont reçu quelques améliorations, mais toutes ne réunissent pas des conditions suffisantes d'hygiène et d'affectation spéciale ».

« Les prix d'écolage, qui se paient au mois, varient selon l'âge des élèves et la nature de l'instruction. Les instituteurs sont, pour la plupart, obligés de suppléer à l'insuffisance de leurs revenus par l'exercice d'autres états ou emplois rétribués. Ils sont ou deviennent secrétaires de mairie, chantres, arpenteurs, marchands au détail, etc. »...

---

<sup>6</sup> On verra que ce n'est pas le cas à Clairoix en 1857-1858.

## Clairoix au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Géographiquement, la commune de Clairoix, d'une superficie de 470 hectares, distante de quelques kilomètres de Compiègne, est située au confluent de deux rivières relativement importantes, l'Aisne et l'Oise. Une troisième rivière plus modeste, l'Aronde, qui la traverse et s'y jette dans l'Oise, a fait tourner les roues de cinq moulins à eau, sur sa portion clairoisienne, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le village s'étale au pied du mont Ganelon, culminant à 155 m d'altitude, qui a probablement été dans les temps reculés une position stratégique, et dont les pentes étaient couvertes de vignes jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans son rapport de 1858, l'instituteur de Clairoix, Antoine Adolphe Deligny, présente ainsi sa commune : elle « n'a point de hameaux distincts du chef-lieu, qui a un développement de 1800 mètres ; l'état des chemins est généralement bon, et les communications faciles en tout temps. Le sol de la commune est de médiocre étendue : une moitié environ est en bois et en prairies marécageuses ; et l'autre partie en petite culture ».

Le recensement effectué en 1856<sup>7</sup> indique qu'il y a alors 685 habitants, répartis en 214 ménages, dans 176 maisons. La liste électorale de 1864<sup>8</sup> nous apprend qu'on trouve parmi les électeurs (donc parmi les hommes...) 34 manouvriers, 30 cultivateurs, 19 maçons, 15 vigneron, 7 jardiniers, 6 charcutiers, 6 menuisiers, 6 propriétaires, 6 tonneliers, et 5 meuniers (l'effectif de chacune des autres professions ne dépasse pas 4). En 1858, notre instituteur estime que « près de la moitié des habitants sont occupés comme manouvriers et ouvrières au dehors ».

## L'école communale de Clairoix en 1858

Venons-en maintenant plus particulièrement à l'enseignement primaire à Clairoix.

À cette époque, il n'y a qu'une école, qui accueille filles et garçons. « Un essai a été tenté, en 1842, par M. Forest, alors curé de Clairoix, pour établir une école de filles ; mais après quelques mois seulement, l'institutrice a été obligée de quitter », écrit Deligny. Cette remarque lui attire le reproche suivant, consigné dans une feuille d'observations annexée au rapport et rédigée conjointement par le maire (Louis Joseph Chevalier) et le curé (Louis Guffroy) : « Il n'aurait pas dû parler si légèrement de l'insuccès de l'essai fait par M<sup>r</sup> l'abbé Forest pour établir une sœur d'école, de manière à laisser croire qu'actuellement toute tentative faite pour une institution si utile à Clairoix sous le rapport de la religion, de la morale et de l'instruction, serait inutile. Il aurait dû faire remarquer la cause de cet insuccès, cause qui n'existe plus ». Nous n'en savons pas plus sur cette cause...

Ce n'est qu'en 1861 qu'une école communale de filles durable sera créée. Le Conseil municipal considère en effet d'une part que « l'école actuelle est trop nombreuse pour qu'un seul maître puisse la diriger avec succès », et d'autre part (surtout ?) que « le mélange des filles et des garçons est une cause de désordre et de mauvaise éducation » ! Et de la sorte, « par l'établissement d'une école spéciale dirigée par une religieuse, les petites filles

---

<sup>7</sup> Archives départementales de l'Oise, cote 2Mi/A68/156.

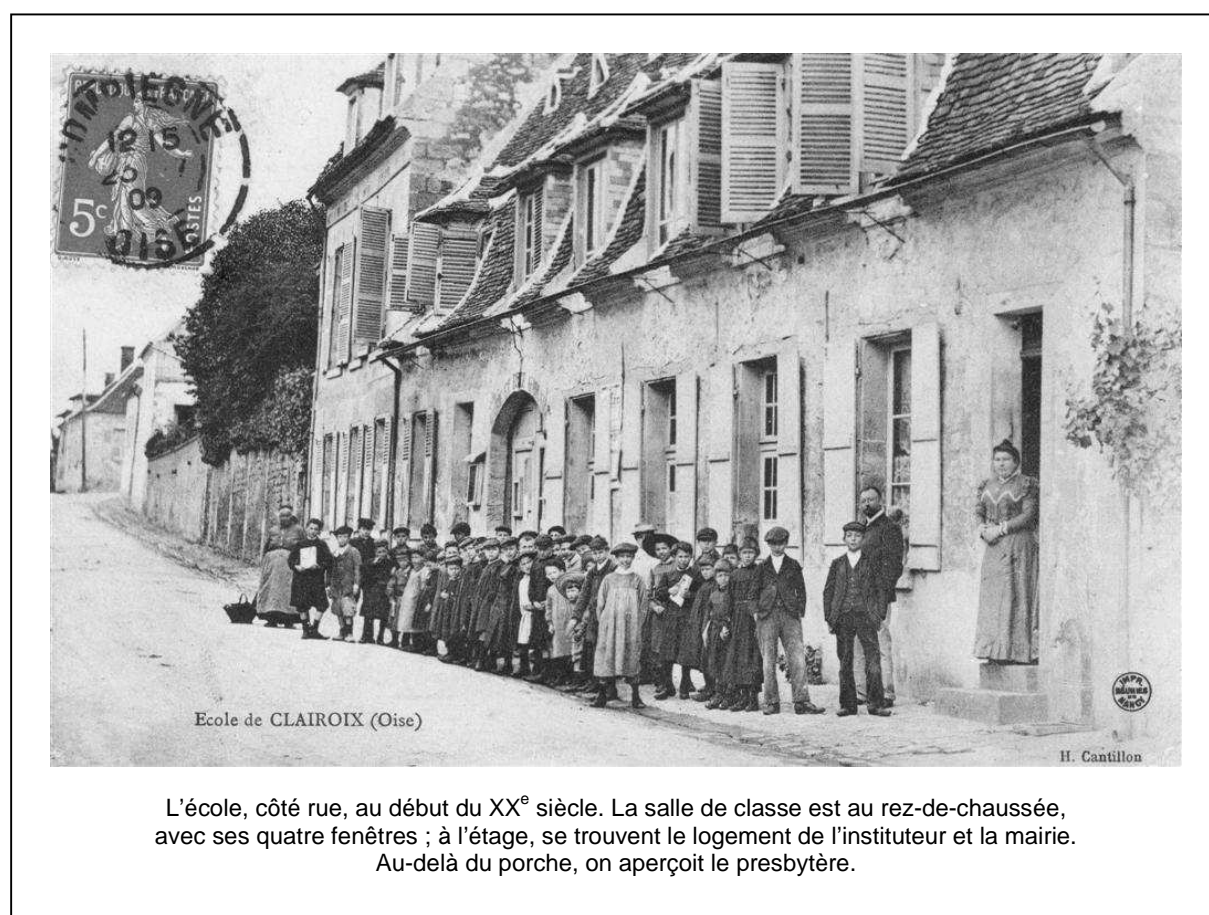
<sup>8</sup> Archives départementales de l'Oise, cote 3M154.

recevront une éducation conforme à leur sexe, et, outre les éléments de l'instruction primaire, apprendront les travaux à l'aiguille et les connaissances qui leur conviennent spécialement »<sup>9</sup>.

Nous ne savons pas depuis quand l'école unique (mixte) fonctionnait à Clairoix ; le premier maître d'école dont nous avons retrouvé une trace dans les documents d'archive est un certain Jean Nicolas Warmont, nommé en 1761 pour seconder le curé. Nous ignorons également où l'école se tenait avant 1842.

C'est cette année-là, en effet, que la commune acquiert une maison (et le terrain attenant, pour une superficie totale de 3600 m<sup>2</sup>)<sup>10</sup> située dans l'actuelle rue Germaine Sibien (qui s'appelait alors rue Saint-Simon).

Cette propriété servira à héberger d'une part le presbytère (dans la partie ouest), et d'autre part (dans la partie est) l'école (au rez-de-chaussée) et la mairie (à l'étage). La mairie et l'école ne déménageront qu'en 1926, pour s'installer dans un bâtiment neuf, situé rue de la Poste, et qui abrite toujours une partie des classes primaires. Les locaux vacants, rue Germaine Sibien, serviront alors, un peu plus tard, aux activités du patronage ; ils ont été récemment rachetés et restaurés par un particulier.



<sup>9</sup> Délibération municipale du 19 décembre 1860.

<sup>10</sup> Acte de vente du 29 décembre 1842, signé chez M<sup>e</sup> Demonchy, notaire à Compiègne, et conservé aux Archives départementales de l'Oise (cote 2O2704).

Voici comment l'instituteur décrit la « maison d'école » en 1858 <sup>11</sup> :

« [Elle a] une valeur de six à huit mille francs <sup>12</sup>. Elle est en assez bon état, car la commune pourvoit aux réparations les plus urgentes, et les fait faire toutes les fois que ces réparations sont reconnues nécessaires. Le bâtiment se trouve sur le bord de la voie publique, et à un bout du village, dans un quartier assez tranquille ».

« Les dimensions de la salle d'école sont : longueur 11<sup>m</sup>60, largeur 6<sup>m</sup>35, hauteur 2<sup>m</sup>80. Elle a été construite pour 110 élèves, et elle peut répondre aux besoins de la commune, chaque élève ayant 0<sup>m</sup>83 carrés de place chacun ». De nos jours, les salles de classe ont à peu près la même superficie, mais on y enseigne au maximum à une trentaine d'élèves seulement !

« Elle est éclairée par 4 fenêtres au midi, 2 fenêtres et 2 portes vitrées au nord. Les élèves reçoivent le jour de côté. Le sol est carrelé, et les murs sont humides, surtout du côté nord. Le renouvellement de l'air s'opère au moyen des croisées dont la partie supérieure s'ouvre indépendamment de la partie inférieure ».

« Le chauffage de la classe est fourni par les élèves qui apportent chaque jour la provision de bois nécessaire »... Autres temps, autres mœurs !

L'école est mixte, rappelons-le, mais en classe les garçons et les filles sont séparés par une cloison... : « La cloison existe sur 1<sup>m</sup>30 de hauteur. Les garçons et les filles entrent ensemble aux mêmes heures, mais sortent à dix minutes d'intervalle ; il y a une porte d'entrée pour chaque sexe ».

« Le mobilier de l'école est en assez bon état. Il y a 3 tableaux noirs à la commune, et un à l'instituteur ; 72 ardoises sont encastrées dans les tables. Il y a dans la classe un Christ et un portrait de S.M. l'Empereur <sup>13</sup>, il manque celui de l'Impératrice. L'instituteur a tracé lui-même, sur les murs, trois grandes cartes murales ; plus des tableaux de dessin linéaire et de système métrique, dans les plus grandes dimensions possibles. D'autres grandes cartes faites par l'instituteur, et collées sur carton, servent à l'enseignement de la géographie. L'instituteur fait lui-même ses modèles d'écriture ».

« La cour est sablée, et contiguë à la classe. Les lieux d'aisance sont situés au fond de la cour, il y a un cabinet pour le maître, et un pour chaque sexe ; mais les portes d'entrée des lieux pour les élèves n'existent plus ; ces portes ayant été faites en vieux matériaux, n'ont duré que quelques années. Le Conseil municipal s'occupe de les faire remplacer ».

On trouvera ci-contre deux extraits de plans de la propriété ; mais nous n'avons malheureusement pas retrouvé de plan précis des locaux ; pourtant, « l'instituteur a tracé les plans, coupe et élévation de la maison d'école, avec tous les détails de toutes les dépendances, du mobilier, etc., et en a adressé copie à M<sup>f</sup> l'Inspecteur, lorsque le travail a été demandé en octobre 1857 ».

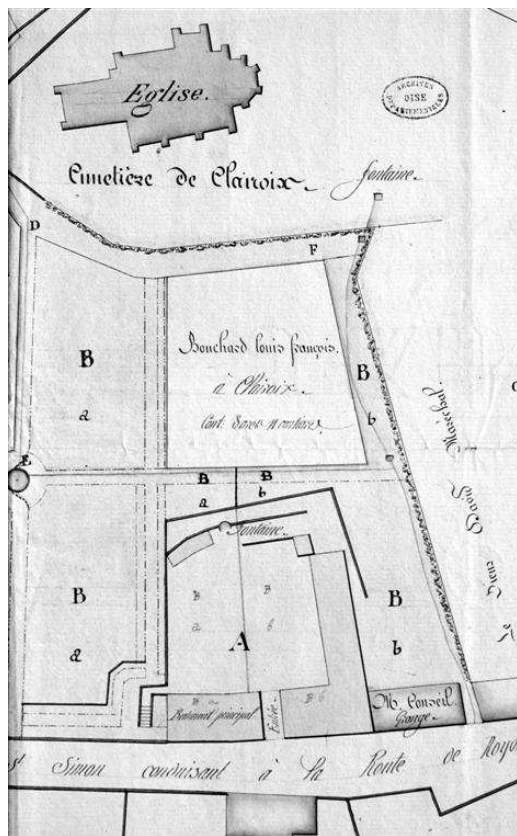
---

<sup>11</sup> Les citations ne sont pas recopiées dans l'ordre. La rédaction du rapport laisse à penser que l'instituteur répondait à une série de questions (dont nous n'avons pas trace).

<sup>12</sup> Le prix indiqué dans l'acte de vente de 1842 est de 5300 F. Mais la municipalité a dû effectuer des travaux.

<sup>13</sup> Napoléon III. Rappelons que nous sommes, depuis 1852, sous le Second Empire.





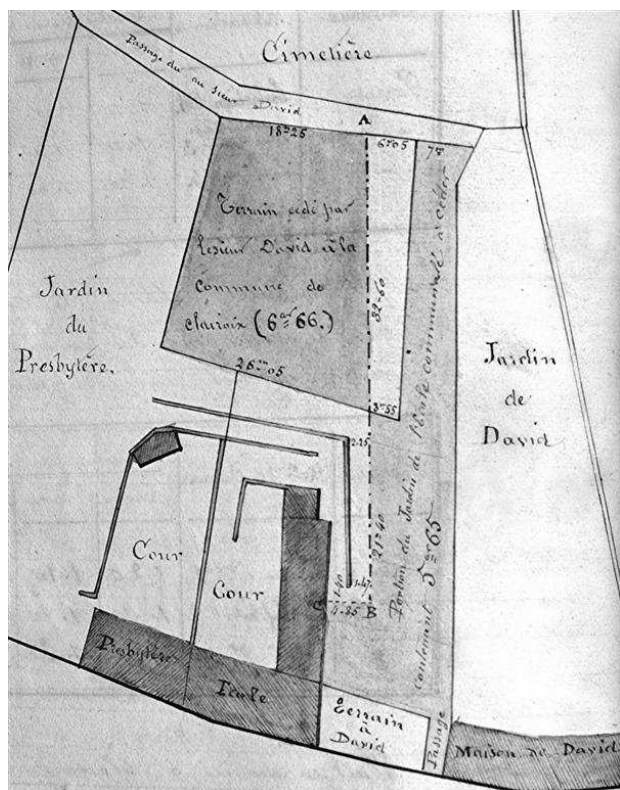
Extrait d'un plan de 1841, préparatoire à l'achat de la propriété par la commune.

La zone A (1015 m<sup>2</sup>) correspond aux bâtiments et à la cour (qui sera partagée en deux par un mur). La zone B (2670 m<sup>2</sup>) comprend les jardins.

La partie ouest (codée « a ») relèvera du presbytère, et la partie est (codée « b ») relèvera de l'école et de la mairie.

La salle de classe sera aménagée dans la petite branche du bâtiment en L, à l'est du passage indiqué « entrée ».

On remarque, au nord, un jardin enclavé, qui reviendra plus tard, partiellement, à la municipalité (voir ci-dessous).



Ce plan, extrait du registre des délibérations municipales (séance du 18 juin 1859), concerne un échange de terrain entre la municipalité et le voisin David, maréchal-ferrant.

Environ 670 m<sup>2</sup> de jardin de l'école, à l'est, sont échangés contre une parcelle du sieur David, enclavée (au nord) dans la propriété communale.

D'après un autre document conservé aux Archives de l'Oise<sup>14</sup> et daté de 1859, l'école de Clairoix est « convenable mais a besoin de réparations ». La salle de classe, avec cloison de séparation, a une surface de 80 m<sup>2</sup> et une hauteur de 3 m ; il y a une entrée séparée pour chaque sexe. Le mobilier (qui appartient à la commune) est « complet » et « n'a pas besoin de réparations » ; il y a un crucifix et un buste de l'Empereur ; la dépense pour le mobilier est de 10 F. Il y a un préau couvert de 20 m<sup>2</sup>, une cour de récréation de 120 m<sup>2</sup>, et un jardin particulier pour l'instituteur, de 850 m<sup>2</sup><sup>15</sup>. Les latrines (une pour les garçons, et une pour les filles) sont « en bon état » et « placées de manière à pouvoir être surveillées ».

Ces documents ne fournissent pas le détail du mobilier scolaire. Nous pouvons cependant en avoir une idée d'après un devis de 1842<sup>16</sup>, qui prévoit de confectionner, outre la fameuse cloison (de 1,50 m de haut et 5,50 m de long ; en bois blanc), la « stalle du maître » (en grisard, avec 2 parements, 2 marches de chaque côté, et des tiroirs fermant à clé), 13 tables et 13 bancs (en grisard de 27 mm d'épaisseur) de longueur 4,75 m... La largeur des tables est de 33 cm, celle des bancs est de 22 cm. Les pieds, en chêne, ont une section de 4 cm sur 10 cm. Et on trouve « en dessous des dessus de tables, une tablette, un derrière et une séparation pour les cahiers et livres de chaque élève sur une longueur de 8 tables seulement ».



## La fréquentation scolaire

Dans son rapport de 1858, Deligny annonce qu'il y a 136 enfants à Clairoix, répartis comme suit :

Tranche d'âge	Filles	Garçons	Total
« 3 à 7 ans »	17	28	45
« 7 à 13 ans »	44	29	73
« 13 à 15 ans »	7	11	18

Il est intéressant de comparer ces données avec les nombres de naissances à Clairoix lors des années correspondant en gros aux tranches d'âge précitées : de 1852 à

<sup>14</sup> « État de situation de l'enseignement primaire » (statistiques) ; dossier coté 1T3365.

<sup>15</sup> Dans son rapport, Deligny parle d'une superficie de 6 ares (600 m<sup>2</sup>).

<sup>16</sup> Daté du 24 décembre ; Archives départementales de l'Oise, cote 2O2704.

1855 (inclus), on en recense 72 ; de 1846 à 1851 (inclus) : 139 ; en 1844 et 1845 : 46 <sup>17</sup>. Ce qui ferait un total de 257 enfants de 3 à 15 ans en 1858. On est loin des 136 annoncés ! Il y a peut-être eu quelques départs de Clairoix, mais sans doute compensés par les arrivées (la population globale est même en légère augmentation : 650 en 1846, 685 en 1856)... On peut donc en déduire que la différence s'explique en grande partie par la mortalité infantile.

Parmi ces 136 enfants, 116 ont fréquenté l'école au moins une fois en 1857-1858 :

Tranche d'âge	Filles	Garçons	Total
« Au-dessous de 6 ans »	21	27	48
« 6 à 13 ans »	38	30	68
« 13 à 15 ans »	0	0	0

Mais la fréquentation est variable d'un mois à l'autre : 78 en octobre, 97 en décembre, 81 en janvier, 102 en juillet... L'effectif moyen, sur l'année scolaire, est de 92 <sup>18</sup>.

Enseigner à 90 élèves ne devait pas être facile ! Soulignons cependant que dans leurs observations, le maire et le curé notent qu'« un seul instituteur ne nous paraît pas suffire pour le nombre d'élèves qui fréquentent l'école ».

Actuellement, Clairoix compte environ 2000 habitants, soit trois fois plus qu'en 1858, et un peu moins de 200 élèves fréquentent (bien plus assidûment !) les 8 classes des deux écoles (école maternelle et école élémentaire).

Deligny précise : « L'augmentation de 20 élèves de plus en été qu'en hiver est produite par la non-fréquentation de l'école par les plus jeunes enfants qui ne commencent que vers les mois de mars et avril, alors que les parents sont occupés aux travaux des champs

*Fréquentation de l'École*

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Nombre d'élèves	Garçons	43	43	51	42	47	49	50	52	52	56	46
	Filles	35	46	46	39	40	46	46	48	46	46	42
Total des élèves par mois	78	89	97	81	87	95	96	100	98	102	88	
Produit de la rétribution par mois	144 <sup>fr</sup> .00	149 <sup>fr</sup> .40	53 <sup>fr</sup> .40	53.80	53 <sup>fr</sup> .20	53.20	54.60	58.40	54.40	51.40	51.20	

Extrait du rapport de l'instituteur, concernant l'année scolaire 1857-1858

<sup>17</sup> Source : registres d'état civil de la commune de Clairoix.

<sup>18</sup> D'après l'ouvrage de Louis Graves déjà cité, le nombre d'écoliers à Clairoix était de 38 en 1806, 80 en 1838, et 75 en 1846 ; mais on ne sait pas si ces nombres sont des totaux ou des moyennes sur l'année.

et de la vigne ; et envoient leurs enfants afin d'éviter l'inconvénient de les laisser seuls, soit chez eux, ou errants dans les rues ».

« Quant à ceux au-dessus d'onze ans, ils ne fréquentent guère l'école, une partie seulement y viennent jusqu'à leur première communion. Et aussitôt après la première communion, les enfants embrassent un état quelconque, ou travaillent avec leurs parents. Plus d'un tiers même quittent l'instruction dès l'âge de dix ou onze ans, et ne rentrent plus, même l'hiver ».

On apprend aussi que « tous les enfants appartiennent au culte catholique », et qu'il « n'y a point dans la commune d'enfants des hospices ».

Rappelons d'autre part qu'à cette époque, l'enseignement primaire n'est pas encore gratuit (il ne le sera officiellement qu'en 1881, grâce à une loi de Jules Ferry) : les parents paient chaque mois un écolage nommé « rétribution scolaire »<sup>19</sup>. « Cette rétribution est perçue par le Receveur Municipal, ce qui ne présente point de difficultés ».

Cependant, la loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux, stipule (article 24) que « L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de la payer ». En 1857-1858, à Clairoix, 12 enfants (2 filles et 10 garçons) sont ainsi admis gratuitement à Clairoix. Mais « la moitié seulement fréquentent exactement l'école ; les autres n'y viennent que de temps en temps, étant détournés par leurs parents ». Soulignons que « les élèves admis gratuitement se procurent eux-mêmes, et à leurs frais, les fournitures nécessaires »...

L'école n'accueille pas d'enfants étrangers à Clairoix, mais par contre « il y a dans la commune 3 garçons admis dans les pensions de la ville de Compiègne (1 au collège, et 2 à la pension Bellicart) et 2 filles dans des pensions de la ville ; 2 garçons et 2 filles fréquentent l'école des frères et celle des sœurs des écoles chrétiennes de la ville, pour éviter de payer la rétribution scolaire dans leur commune ».

Cette dernière phrase vaut à l'instituteur l'observation suivante, rédigée par le maire et le curé : « [...] parlant de deux garçons et de deux filles qui fréquentent les écoles communales de Compiègne, il donne pour raison que les parents agissent ainsi pour éviter de payer la rétribution scolaire ; la véritable cause de cette désertion est le défaut de progrès des enfants dans son école. Mr l'Instituteur a omis de signaler trois filles qui vont à l'école de Choisy-au-Bac et qui y sont conduites pour la même cause ». On sent là poindre un reproche quant à l'efficacité de l'enseignement dispensé...

On trouve enfin dans le rapport de 1858 une information intéressante concernant une « classe d'adultes »<sup>20</sup> : « L'instituteur a cessé, depuis deux ans, de faire la classe du soir, en hiver ; vu que les élèves n'avaient pas assez la volonté du travail, et souvent profitaient de l'heure avancée où ils sortaient pour troubler le repos public ; et, chose à remarquer, c'est que ce sont les plus âgés qui sont les plus tranquilles : les plus mauvais élèves, sous le rapport de la discipline, sont ceux de 14 à 17 ou 18 ans. Passé cet âge, ils sont beaucoup plus posés ».

---

<sup>19</sup> Voir plus loin (partie « Quelques considérations financières »).

<sup>20</sup> En 1859, il y avait 12 classes d'adultes dans le département de l'Oise.

## Les programmes d'enseignement

La classe est partagée en cinq divisions (de la plus avancée à la moins avancée) :

- « Les matières d'enseignement de la 1<sup>ère</sup> division sont : la lecture des manuscrits et des livres imprimés ; l'écriture ; le calcul avec problèmes appliqués aux usages habituels ; l'orthographe, consistant en dictées, analyses grammaticales et conjugaison des verbes, soit oralement ou par écrit ; les éléments de géographie, et surtout la géographie de la France ; le système métrique et les éléments d'arpentage et de toise carré et cube ; et principalement le catéchisme et l'instruction religieuse pour les préparer à la première communion.
- Pour la 2<sup>ème</sup> division : la lecture, l'écriture, le calcul écrit et le calcul oral ou mental, la conjugaison des verbes et l'abrégé du catéchisme.
- Pour la 3<sup>ème</sup> division : la lecture courante mêlée à l'épellation ; l'écriture sur l'ardoise et les chiffres ; le calcul oral et les prières, par le moyen de moniteurs.
- Pour la 4<sup>ème</sup> division : la lecture avec épellation et les mêmes devoirs que la 3<sup>ème</sup>.
- Pour la 5<sup>ème</sup>, l'étude des lettres, le calcul oral et les prières ».

On constate la présence du mot « moniteur » (qu'on retrouvera un peu plus loin), qui peut faire penser à une influence de l'« enseignement mutuel » (voir plus haut, partie « L'enseignement primaire dans le département de l'Oise et dans le canton de Compiègne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle »).

On trouve également dans le document de Deligny la liste des ouvrages en usage dans l'école, tous « approuvés » :

- 1) Lectures manuscrites (édité par Hachette)
- 2) Civilité manuscrite de M. Blique
- 3) Nouveau Testament
- 4) Histoire Sainte d'Ansart
- 5) Histoire de France du même
- 6) Atlas Elémentaire du même
- 7) Géographie de Delpierre
- 8) Civilité de l'abbé Pinart
- 9) Grammaire de Lhomond <sup>21</sup>
- 10) Système Métrique de Georges et de l'abbé Hongre
- 11) Arithmétique et dessin linéaire de Constantin, édité par Mame
- 12) Psautier de l'abbé Gibert
- 13) Abrégé du manuel de drainage de A. Vitard
- 14) Catéchisme du diocèse, et abrégé du même
- 15) Méthode de lecture de Dunand
- 16) Lectures catholiques du premier âge (édité par Fouraut) ; « ouvrage introduit dans l'année ».

---

<sup>21</sup> Charles François Lhomond (1727-1794) est né à Chaulnes, dans la Somme.

Et les filles, à Clairoix, reçoivent-elles le même enseignement que les garçons ? Nous avons déjà cité l'opinion du Conseil municipal, en 1860, évoquant « une éducation conforme à leur sexe » et le souhait qu'elles apprennent « les travaux à l'aiguille et les connaissances qui leur conviennent spécialement »... Mais dans son rapport de 1858, l'instituteur estime que « les jeunes filles venant en classe encore moins que les garçons, surtout de 10 à 12 ans, il n'y a lieu que de leur enseigner les parties nécessaires de l'Instruction, telles que la lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe, le système métrique, et spécialement le catéchisme » ; et il ajoute un peu plus loin : « il n'y a aucune personne chargée d'enseigner aux filles les travaux d'aiguille, les jeunes filles ne venant pas assez longtemps en classe ».

Avant d'examiner plus précisément ce que notre instituteur enseigne aux petits Clairoisiens, citons l'article 23 de la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux), qui indique les matières à enseigner à l'école :

« L'enseignement primaire comprend :

- L'instruction morale et religieuse
- La lecture
- L'écriture
- Les éléments de la langue française
- Le calcul et le système légal des poids et mesures

Il peut comprendre en outre :

- L'arithmétique appliquée aux opérations pratiques
- Les éléments de l'histoire et de la géographie
- Des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie
- Des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène
- L'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire
- Le chant et la gymnastique ».

Et même si l'article 36 de cette même loi précise que « la commune peut, avec l'autorisation du conseil académique, exiger que l'instituteur communal donne, en tout ou en partie, à son enseignement les développements dont il est parlé à l'article 23 », ce programme a été considéré comme un recul par rapport aux précédents ; il sera élargi une quinzaine d'années plus tard (loi dite Duruy du 10 avril 1867) ; par exemple l'histoire et la géographie redeviendront obligatoires.

À titre de comparaison, en 2008, les champs disciplinaires enseignés à l'école primaire sont (pour le « cycle des approfondissements » – CE2 à CM2) : la littérature (dire, lire, écrire), l'étude de la langue (grammaire), une langue vivante étrangère, l'histoire et la géographie, la vie collective (débat réglé), les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie, l'éducation musicale, les arts visuels, et l'éducation physique et sportive <sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° hors série du 12 avril 2007.

## La lecture et l'écriture

Le document rédigé par Deligny comporte trois parties, intitulées « Enseignement de la lecture », « Marche suivie pour l'enseignement de l'écriture », et « Langue Française ».

### Enseignement de la lecture

« Le temps que peut mettre un enfant pour arriver à la lecture courante est extrêmement difficile à apprécier d'une manière positive.

Il y a des enfants de 4 ans et demi qui lisent couramment après 6 ou 8 mois de classe ; d'autres à qui il faut un an, d'autres enfin n'avancent que lentement, à cause de leur peu d'assiduité à l'école.

J'ai vu certains enfants manquer régulièrement plus de 12 à 15 jours par mois, en moyenne, et malgré cela même, avancer sensiblement ; d'autres, manquer moins, et ne faire que des progrès insignifiants.

Le tout dépend de l'âge des élèves, de leur aptitude, et surtout de l'assiduité, qui malheureusement est trop rare chez certains enfants, qui étant entièrement insoumis à leurs parents, ne se rendent en classe que selon leur bon plaisir, et perdent, pendant leur absence, ce qu'ils auraient pu apprendre pendant les quelques jours qu'ils viennent en classe ; de sorte que l'instruction tourne, pour ainsi dire, autour des mêmes matières, sans pouvoir s'en écarter.

De 7 à 8 ans, il n'y a guère d'enfants assez peu avancés pour ne pas lire couramment, en sorte que la moyenne est, pour les jeunes élèves, de un an à 15 mois pour apprendre à lire.

Pour que la lecture soit profitable aux élèves : dès qu'ils sont un peu avancés, ils copient sur l'ardoise une partie de la leçon qu'ils ont lue, et s'apprennent ainsi à lire leur écriture, et la manière d'écrire les mots, ce qui les conduit à l'orthographe pratique qui ne peut qu'être employée par une partie des élèves.

Chaque semaine, les élèves apprennent l'Évangile du dimanche suivant ; ceux qui sont moins avancés n'en apprennent qu'une partie proportionnée à leur intelligence, et après l'avoir lue plusieurs fois.

Il n'y a pas de bibliothèque communale ; mais la commune a fait l'acquisition de 24 exemplaires du Manuel du drainage, par Vitard, pour servir de livre de lecture dans les deux premières divisions ».

### Marche suivie pour l'enseignement de l'écriture

« Après l'écriture sur l'ardoise pratiquée par les commençants, les premières leçons sont : la formation des pleins et déliés, tels que la lettre I et U, l'M, le C, et autres du même genre jusqu'aux lettres bouclées ; la longueur du corps d'écriture ne dépassant pas 7 ou 8 millimètres.

Quand les élèves sont plus forts, ils passent à la moyenne, et à l'écriture fine, alternée avec la moyenne.

Les premiers écrivent la ronde et la gothique ».

### Langue Française

« Pour l'orthographe pratique (seule applicable à des élèves qui ne fréquentent la classe que d'une manière irrégulière), les élèves de la 2<sup>ème</sup> division s'y préparent ainsi :

1° Ils commencent par apprendre à copier sur l'ardoise la leçon qu'ils ont lue précédemment ; puis s'appliquent à lire leur écriture ;

2° Ils apprennent une dizaine de lignes dans leur livre de lecture, en épelant les mots. Chaque élève est ensuite interrogé sur la manière dont il écrirait chacun des mots qu'il a vus dans la leçon qu'il a apprise ; ensuite il l'écrit au tableau noir, ou sur l'ardoise : si le mot est au singulier, le maître ou le moniteur le fait mettre au pluriel, et réciproquement, selon l'espèce de mot.

Enfin, à la 1<sup>ère</sup> division, les dictées sont épelées mot à mot par chaque élève, et les fautes seront relevées par le maître qui explique la cause qui doit faire mettre ou changer telle ou telle lettre, et donner la signification du mot, si les élèves ne le comprennent pas.

Un troisième moyen consiste à écrire sur le tableau noir quelques phrases où il existe des fautes sur les mots variables des parties du discours. Chaque élève (en commençant par le plus faible) vient corriger. À chaque faute qu'il relève, il doit donner la raison qui le porte à corriger ce mot, et ainsi de suite jusqu'aux élèves les plus avancés.

Le quatrième moyen est de placer un tableau noir en face des élèves. Le maître dicte une phrase qui est écrite au tableau par l'élève le moins fort : chaque élève l'écrit également sur son cahier, et donne son avis sur les changements à faire pour la correction des fautes ».

## Les autres matières enseignées

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque, les instituteurs, même « laïcs », devaient enseigner le catéchisme aux enfants, et que la loi Falloux, déjà évoquée, place « l'instruction morale et religieuse » en première ligne du programme ...

Mais cela ne semble pas si simple :

« Les dimanches et les fêtes seulement, les enfants se réunissent à l'école, et sont conduits en ordre à l'office divin, où ils ont une place spéciale, et sont sous la surveillance de la femme de l'instituteur.

On éprouve parfois de sérieuses difficultés de la part des parents qui, n'assistant point eux-mêmes aux offices, ne font pas tous leurs efforts pour y envoyer leurs enfants, attendu que souvent le dimanche, à l'heure des offices, ils sont à travailler en plaine loin de leurs habitations, et ne peuvent pas se déranger pour faire habiller leurs enfants.

Les seuls moyens employés par l'instituteur pour les faire venir tous à la classe avant les offices, sont la persuasion et les avis qui ont été assez bien reçus de la majeure partie des parents ; de sorte qu'actuellement peu d'enfants manquent à la messe.

La plus grande difficulté éprouvée par l'instituteur dans l'instruction religieuse, est l'application de l'art. 32 du règlement, qui enjoint aux enfants ayant fait leur première communion de continuer l'étude du catéchisme. Aussi pas un enfant ne fréquente la classe passé cette époque, pour ne pas se conformer à cet article que les parents ne veulent pas accepter, et qu'ils considèrent comme inutile ».

En ce qui concerne les mathématiques, Deligny n'est pas très prolix :

« Lorsque les élèves connaissent les nombres de 2 et 3 chiffres, et savent compter par 2, 4, 5, 10 etc., ils commencent l'addition au tableau par le moyen de moniteurs.

L'enseignement est ensuite suivi sur les quatre opérations avec petits problèmes usuels : les proportions et les fractions pour les plus avancés. Les garçons de la 1<sup>ère</sup> division



font des opérations ayant pour objet la mesure et la division des terres, et le toisé des surfaces et des cubes, travail usité dans la profession qu'ils doivent embrasser (près d'un tiers prennent l'état de maçon). Le système métrique comprend la nomenclature des diverses unités et des multiples et sous-multiples, comparés aux unités et aux fractions décimales, avec application de problèmes sur des ouvrages faits ».

Ces mathématiques sont réduites à l'arithmétique et au système métrique (qui n'était pas encore complètement entré dans les moeurs en France). Une grande partie de la géométrie enseignée actuellement est quasiment absente.

Quant aux autres matières abordées par Deligny, elles se réduisent à la géographie, et seulement pour les plus grands :

« Les matières facultatives étudiées par les élèves ne sont, pour la 1<sup>ère</sup> division, que l'étude de la géographie, et principalement la géographie de la France.

Quand les élèves connaissent les noms des départements et de leurs chefs-lieux, ils s'exercent à se diriger sur la carte muette, afin de trouver la position de chaque département et des principales villes. Ils font en outre des cartes géographiques pour diverses parties du monde ».

## L'instituteur Antoine Adolphe Deligny

Il a officié à Clairoix de 1847 à 1873, soit 26 années scolaires ; c'est, parmi les instituteurs qui se sont succédé dans cette commune de 1803 à 1931, celui qui y est resté le plus longtemps.

Antoine Adolphe Deligny naît le 14 mars 1823 à Arsy (village situé à une quinzaine de kilomètres de Clairoix), d'un père cordonnier et d'une mère vigneronne. Le 11 novembre 1845, il se marie avec une vigneronne clairoisienne de 25 ans ; ils auront deux filles, nées en 1846 et 1849. En 1873, il est nommé instituteur dans son village natal, mais il continue à habiter à Clairoix, semble-t-il, jusqu'à sa mort, le 26 février 1902.

Son cousin, Cyrille Théodore Deligny (1808-1887), curé à Jonquières puis à Remy, « maître verrier » autodidacte, est connu pour avoir créé et fabriqué des vitraux originaux, dont le style en a fait un précurseur de l'art nouveau <sup>23</sup>.

Antoine Deligny a obtenu son « brevet de capacité » le 9 mars 1844 à Beauvais ; dans son rapport de 1858, il précise qu'il « n'est pas élève de l'école Normale » et qu'il « s'est préparé au brevet chez M. Billot, maître de pension à Arsy, chez M. Deligny, curé de Jonquières, chez M. Trézel, maître de pension à Verberie, et chez M. Durussel, instituteur à Venette, jusqu'à l'âge de vingt ans, époque à laquelle il a été breveté. Il est entré dans l'Instruction primaire en novembre 1844 ». Il a exercé à Janville (commune attenante à Clairoix) en 1844-1845, puis à Longueil-Annel (commune voisine) de 1845 à 1847.

À Clairoix, Deligny est bien sûr hébergé dans l'école. Il précise que « son logement se compose de deux pièces seulement », mais dans la feuille d'observations annexée au rapport, déjà évoquée, on trouve l'observation suivante : « Au sujet de son logement, l'instituteur

---

<sup>23</sup> Pour davantage de précisions, on peut consulter « Les vitraux de l'abbé Deligny », bulletin n° 119-120 du GEMOB (Beauvais), paru en 2004.

aurait pu ajouter qu'indépendamment des deux pièces qu'il occupe au premier étage, il occupe encore au rez-de-chaussée une assez grande pièce dont il fait sa cuisine et qu'il dispose de dépendances qui y sont contiguës qui lui servent d'atelier et de bûcher ».

La délibération municipale de novembre 1847 consacrant la nomination de Deligny à Clairoix précise que « le conseil municipal autorise l'instituteur à être clerc laïque », et que celui-ci doit « remonter l'horloge communale et l'entretenir »...



Deligny a aussi exercé la fonction de secrétaire de mairie (comme beaucoup de ses collègues d'autres communes), et semble s'être bien investi dans la vie locale (il a par exemple dirigé un Orphéon, vers 1869, et il a été élu conseiller municipal, en 1896). Dans son rapport de 1858, il précise qu'il « n'exerce aucune profession industrielle ni commerciale ». Cependant, parmi leurs observations, le maire et le curé précisent qu'il « se livre quelquefois à l'établissement et à la réparation d'instruments de musique et tient aussi à l'occasion les livres de commerçants »...

Si l'on en juge par les observations jointes au rapport de 1858 par le maire et le curé de l'époque, il semble que leurs relations avec l'instituteur n'étaient pas des plus harmonieuses... Citons encore quelques passages : « Mr l'Instituteur donne à l'administration supérieure des écoles une idée trop défavorable de la commune sous le rapport de la religion, sous le rapport de l'intérêt que les parents attachent à l'instruction de leurs enfants et même sous le rapport de l'administration locale »... ; ou encore : « L'ensemble du rapport nous paraît fait dans des vues trop personnelles »...

Et du point de vue professionnel, ils le jugent ainsi : « Un peu raide sous le rapport de la soumission, manquant d'énergie dans son école et d'un esprit un peu distrait. L'Instituteur nous paraît devoir être maintenu et surveillé » !

Depuis la loi Falloux (1850), le contrôle de l'enseignement était assuré par des « délégués cantonaux », sortes d'inspecteurs bénévoles surveillant les sentiments politiques et religieux des instituteurs et la moralité de leur action.

Le délégué du canton de Compiègne (Beauger, curé de Choisy-au-Bac), invité à donner son avis sur le rapport de Deligny, y indique que « moi, délégué cantonal, tout en approuvant l'ensemble de ce rapport, je suis forcé d'avouer que les observations de M. le maire et de M. le curé de Clairoix sont justes »...

Nous avons trouvé <sup>24</sup> deux rapports concernant Antoine Adolphe Deligny, rédigés suite à des inspections, en 1856, par le délégué cantonal Beauger ; ils se présentent en deux colonnes : à gauche, des questions pré-imprimées, et à droite, les réponses (manuscrites).

<sup>24</sup> Archives départementales de l'Oise, dossier coté 1T3550.

	Rapport du 21 avril 1856	Rapport du 25 août 1856
Principes et moralité de l'instituteur ou de l'institutrice :	<i>très bons</i>	<i>très bons</i>
Quel est son caractère ?	<i>un peu vif</i>	<i>bon</i>
Quelle est sa conduite ?	<i>très bonne</i>	<i>très bonne</i>
Quelles sont ses relations ?	<i>excellentes</i>	<i>bonnes</i>
Quelle est sa considération ?	<i>très bonne</i>	<i>assez belle</i>
Quelle est sa capacité ?	<i>plus qu'ordinaire</i>	<i>plus qu'ordinaire</i>
Quel est son zèle ?	<i>assez actif</i>	<i>médiocre</i>
Se fait-il aimer et respecter des enfants ?	<i>oui</i>	<i>assez</i>
Soigne-t-il l'éducation ?	<i>oui</i>	<i>il laisse un peu à désirer</i>
Surveille-t-il la moralité des enfants ?	<i>oui</i>	<i>oui</i>
Conduit-il ses élèves aux offices ?	<i>oui</i>	<i>oui</i>
Tient-il bien sa classe ?	<i>oui</i>	<i>il pourrait mieux</i>
Occupe-t-il constamment les enfants ?	<i>oui</i>	<i>oui</i>
Les enfants font-ils des progrès ?	<i>oui</i>	<i>assez lents</i>
Les élèves sont-ils assidus ?	<i>assez</i>	<i>assez</i>
Leur conduite est-elle bonne ?	<i>oui</i>	<i>oui</i>
L'instituteur reçoit-il des visites pendant la classe ?	<i>non</i>	<i>non</i>
S'occupe-t-il pendant la classe de choses étrangères à ses leçons ?	<i>non</i>	<i>non</i>
Changements survenus depuis la dernière visite :	<i>amélioration</i>	<i>amélioration assez faible</i>

Il est intéressant d'une part de prendre connaissance des rubriques composant l'évaluation de l'enseignement primaire à cette époque, et d'autre part de comparer les avis du délégué, à quelques mois d'intervalle.

Voici également le compte-rendu d'une inspection menée le 25 juillet 1860<sup>25</sup> : « M. Deligny est intelligent et assez méthodique ; mais il a peu de zèle et manque tout à fait de fermeté et d'entrain. On lui reproche avec raison de s'occuper beaucoup trop de travaux manuels étrangers à sa classe et de s'absenter fréquemment de son poste. Les familles se plaignent généralement du peu de progrès que font leurs enfants ».

Il est difficile, à partir de ces seules indications, de saisir concrètement la réalité ; mais il semble se dégager chez cet enseignant un certain « manque de zèle professionnel », et quelques problèmes pour « tenir sa classe »...

<sup>25</sup> Archives départementales de l'Oise, dossier coté 1T3366.

## Quelques considérations financières

Avant d'examiner les aspects financiers de l'enseignement communal, on peut se demander ce que représentait un franc en 1858... Si l'on s'en tient à une équivalence strictement monétaire, on apprend qu'un franc de cette époque correspond à deux ou trois euros actuels<sup>26</sup>. Mais le niveau de vie était bien différent ! Il paraît donc plus judicieux de s'aligner par exemple sur le salaire des Français. Vers 1858, le salaire mensuel moyen des ouvriers (qui représentaient environ 90 % de la population active salariée) était de 50 F environ ; de nos jours, le salaire mensuel médian (net) est de 1500 euros environ<sup>27</sup>. On peut donc, schématiquement, utiliser un facteur multiplicatif de 30 entre les francs de 1858 et les euros de 2008.

Avant les lois de 1881 (gratuité de l'école publique) et de 1889 (rémunération des instituteurs par l'État), les ressources de l'instituteur proviennent des parents (« rétribution scolaire », mensuelle) et de la commune (traitement fixe) ; l'éventuelle location de la maison d'école est à la charge de la commune, sans oublier le mobilier et les fournitures.

Le montant de la contribution des familles dépend soit de l'âge des enfants (c'est le cas à Clairoix de 1855 à 1881) soit de leur niveau ; par exemple, en 1833 (toujours pour Clairoix), il est de 30 centimes (par mois) pour les élèves qui commencent l'alphabet jusqu'à ce qu'ils épèlent, de 40 centimes pour ceux qui épèlent jusqu'à ce qu'ils lisent, de 50 centimes pour ceux qui lisent jusqu'à ce qu'ils écrivent, de 60 centimes pour ceux qui commencent à écrire, et de 75 centimes pour ceux qui écrivent, lisent et calculent.



Un billet de 500 F datant de 1855 ; cela correspond à environ un an de salaire d'un ouvrier de l'époque...

D'autre part la municipalité lève un impôt spécifique pour l'instruction primaire. En 1858, à Clairoix, il s'élève à 3 centimes par mois et par personne imposable.

Selon la loi Falloux (article 38), à partir du 1er janvier 1851, le traitement des instituteurs communaux doit se composer d'un traitement fixe qui ne peut être inférieur à 200 F, du produit de la rétribution scolaire, et d'un supplément si la somme de ces deux éléments est inférieure à 600 F.

Pour l'année 1858, le Conseil municipal de Clairoix prévoit le budget suivant<sup>28</sup> :

- « taux » de rétribution scolaire : 1 F par mois pour les enfants ayant atteint 8 ans le 1er janvier, et 0,60 F pour les autres ;
- traitement de l'instituteur : 200 F + supplément de 150 F ;
- recettes : imposition dite des « 3c additionnels » (estimée à 183,01 F), et une subvention départementale (16,99 F, soit le complément à 200 F).

<sup>26</sup> D'après divers sites Internet ; sans réelle garantie, donc.

<sup>27</sup> Données approximatives et volontairement arrondies, pour donner un ordre d'idée simple.

<sup>28</sup> Délibération du 6 février 1857, intitulée « dépenses de l'instruction primaire en 1858 ». Ce budget est soumis au vote lors de la session de mai, en présence des habitants les plus imposés.

Dans son rapport d'août 1858, Deligny détaille ses revenus ainsi :

- rétribution scolaire : 577 F 29 ;
- « 3 centimes » : 190 F 30 ; subvention du département : 10 F ;
- « supplément de traitement en dehors des 600 F » : 150 F ;
- « traitement comme secrétaire de mairie et frais de bureau » : 105 F ;
- « traitement éventuel comme clerc laïque » : 45 F ;
- « produits du jardin de la maison d'école » : 25 F.

Soit un total annuel de 1102 F <sup>31</sup>, ce qui correspond donc presque au double du salaire moyen des ouvriers de l'époque... On constate également que par rapport à ses collègues du département, Deligny est relativement bien rémunéré ; en effet, en 1859, les traitements de 610 instituteurs titulaires communaux de l'Oise, « comprenant tous les accessoires », se répartissent ainsi : 45 touchent 1200 F ou plus, 85 de 1000 F à 1200 F, 220 de 800 F à 1000 F, et 260 de 600 F à 800 F <sup>32</sup>.

On peut se demander ce que signifie « traitement *éventuel* comme clerc laïque » ! D'autant plus qu'il est précisé un peu plus loin dans le rapport que « l'instituteur n'a aucun traitement, ni comme clerc laïque, ni pour sonner l'Angélus, ni pour approprier l'église ; le tout étant compris dans le supplément de traitement de 150 F. Il y avait auparavant un traitement pour la conduite de l'horloge communale, mais l'instituteur a été obligé d'abandonner ce traitement à un individu de la commune qui en est chargé actuellement ». Ce qui amène le maire et le curé, dans leurs observations annexées au rapport, les remarques suivantes : « En ce qui concerne l'horloge, si la conduite en a été retirée à l'Instituteur, ça été de son consentement et de commun accord avec la personne qui la dirige aujourd'hui » ; plus loin : « L'instituteur n'aurait pas dû être embarrassé pour dire que les 150 F que la commune lui alloue lui sont donnés comme clerc laïque. Qu'il cesse à l'instant d'en exercer les fonctions, cette somme lui sera immédiatement retirée »... ; et, enfin : « Les honoraires comme clerc laïque sont évalués à 100 F ».

On notera que les produits du jardin (d'une superficie d'environ 850 m<sup>2</sup>) sont comptés dans les revenus.

En ce qui concerne les dépenses municipales, Deligny signale 30 F de réparations et 10 F « pour compléter ou approprier le mobilier de l'école ». Il précise également qu'« il n'y a aucune somme portée au budget pour achats de livres et fournitures classiques ; non plus que pour distribution de prix ». Concernant son logement, « les améliorations qui ont eu lieu cette année ont été faites au compte personnel de l'instituteur ; la dépense a été d'une quinzaine de francs ».

---

<sup>29</sup> L'instituteur est payé par trimestre : 146,80 F pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de 1857, 160,20 F pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 1858, 167,40 F pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, et 102,60 F pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

<sup>30</sup> 3 centimes par mois, soit 0,36 F par an ; on peut donc en déduire qu'il y avait, cette année-là, environ 530 personnes imposées.

<sup>31</sup> Soit, par mois, environ 2750 euros actuels ; c'est ce que gagne de nos jours un professeur des écoles ayant à peu près 30 ans de carrière.

<sup>32</sup> Source : rapport déjà cité de l'Inspecteur d'académie (Conseil général de l'Oise, séance du 22 août 1859).

## Éléments bibliographiques

Pour une meilleure connaissance de Clairoix, on peut se reporter à l'ouvrage « Clairoix : patrimoine, histoire et vie locale », édité en 2005 par l'association « Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix »<sup>33</sup>. On y trouve notamment un chapitre sur les écoles de la commune, qui complète la présente brochure.

En ce qui concerne l'histoire de l'enseignement primaire dans le département de l'Oise, ou dans le canton de Compiègne, nous listons ci-dessous la plupart des références sur le sujet. Par contre, au niveau de la France, nous ne citons que quelques-uns des nombreux ouvrages qui ont été écrits sur la question... ; pour plus de précisions, on peut par exemple se référer aux indications bibliographiques présentes dans l'ouvrage d'Antoine Prost.

### L'enseignement primaire dans l'Oise :

- Coët, Émile : *Tablettes d'histoire locale*. Compiègne, A.Mennecier, 1887-1894 (7 tomes) et 1894-1895 (2 tomes). Avec notamment, dans le tome 5 (1890) : « Un maître d'école », et dans le tome 6 (1893) : « Des Ecoles ».
- Collectif : *2 siècles d'école dans l'Oise et dans l'Aisne*. Numéro 17 (spécial) des *Annales historiques compiégnoises* (à l'occasion du centenaire des lois Jules Ferry) ; hiver 1982.
- Dervillé, Bienaimé : *L'instruction publique à Compiègne en 1789*. Compiègne, 1896.
- Dervillé, Bienaimé : *Les écoles et l'enseignement primaire à Compiègne pendant la Révolution française*. Compiègne, 1899.
- Fauqueux, Charles : *Historique de l'enseignement primaire dans l'Oise*. Beauvais, imprimerie centrale administrative, 1938.
- Graves, Louis : *Cantons d'Attichy et de Compiègne*. Paris, Res Universis, 1991 (réédition des deux *Précis statistiques* parus dans l'Annuaire de l'Oise).
- Launay, Marine, Launay, Albert & Fauqueux, Charles : *Histoire régionale. Département de l'Oise et pays qui l'ont formé*. Beauvais, imprimerie centrale administrative, 1976. Réédition (avec un additif de Marie-Rose et Raymond Dufour-Launay) de *l'Essai d'histoire régionale* (Beauvais, Prévôt, 1925).
- Lemaire, Robert : *L'enseignement primaire : département de l'Oise, 1800-1840*. Beauvais, Centre départemental de documentation pédagogique.
- Mermet, J. : L'enseignement primaire sous le premier Empire ; in *Histoires de chez nous. Chroniques du Pays d'Oise*. Compiègne, imprimerie du Progrès de l'Oise, 1926.
- Mermet, J. : L'enseignement primaire au début du premier Empire ; in *Feuilles au vent. Chroniques du Pays d'Oise*. Compiègne, imprimerie du Progrès de l'Oise, 1932.
- Quignon, G.H. : *L'enseignement primaire dans l'Oise au XIX<sup>e</sup> siècle*. Beauvais, 1908.

---

<sup>33</sup> Disponible en mairie de Clairoix.

### L'enseignement primaire en France :

- Buisson, Ferdinand : *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris, Hachette, 1911.
- Collectif : *Le patrimoine de l'Éducation nationale*. Charenton-le-Pont, Flohic, 1999.
- Compagnon, Béatrice et Thévenin, Anne : *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours*. Paris, Perrin, 2001.
- Demmard, Dimitri : *Dictionnaire d'histoire de l'enseignement*. Paris, éditions universitaires J.Pierre Delarge, 1981.
- Grew, Raymond et Harrigan, Patrick J. : *L'école primaire en France au 19<sup>e</sup> siècle – essai d'histoire quantitative*. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2002.
- Léaud, Alexis, et Glay, Émile : *L'école primaire en France*. Paris, La cité française, 1934.
- Léon, Antoine : *Histoire de l'enseignement en France*. Paris, PUF, 1967.
- Mergnac, Marie-Odile : *Les écoliers et leurs maîtres en France d'autrefois*. Paris, Archives et culture, 2005.
- Parias, Louis-Henri (dir.) : *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*. (4 tomes). Paris, éditions G.-V. Labat, Nouvelle Librairie de France, 1981.
- Ponteil, Félix : *Histoire de l'enseignement en France (1789-1965)*. Paris, Sirey, 1965.
- Prost, Antoine : *Histoire de l'enseignement en France de 1800 à 1967*. Paris, Armand Colin, 1968 (rééd. 1979).

----- o O o -----

***L'école communale en 1858***  
~ *L'exemple de Clairoix (Oise)* ~

Réalisée à partir de divers documents d'archives, cette monographie présente un état de l'enseignement primaire, en 1858, dans une petite commune de l'Oise : les bâtiments scolaires, les élèves, les matières enseignées, l'instituteur...

*Enseignant formateur, Rémi DUVERT est membre actif de l'association "Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix", et a notamment coordonné l'ouvrage « Clairoix : patrimoine, histoire et vie locale », paru en 2005.*

Contact : [remi.duvert@gmail.com](mailto:remi.duvert@gmail.com)